



Union Professionnelle des
Métiers de La Communication

Procuration pour l'Assemblée Générale ordinaire du mardi 23 avril 2024

Je soussigné.....
Domicilié.e
.....
.....

Donne procuration à
.....
.....

(NB – ne pas remplir l'espace, votre procuration sera attribuée à un membre présent physiquement)

Pour le/la représenter lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'UPMC, le 23 avril 2024
Attention : seuls les membres en ordre de cotisation au 31 décembre 2023 peuvent voter ou se faire représenter

Signatures

| Le donneur | Le receveur |
|---|-------------|
| <p><i>Ajouter la date et la mention manuscrite "Bon pour pouvoir" sous peine de nullité</i></p> | |

Maison de la Presse et
de la Communication
de Liège

—
Rue Haute Sauvenière 19

B-4000 Liège

✉ upmc@upmc.be

🌐 www.upmc.be